

Arras, le 23 janvier 2020

## Réunion de lancement de la démarche « clubs entreprises et sécurité routière »

Chaque année, les accidents routiers professionnels sont la première cause de mortalité au travail, représentant 15 % de la mortalité routière. En 2018, en France, 482 personnes ont perdu la vie lors d'un déplacement lié au travail. De plus, le risque routier professionnel conduit à 8 millions d'arrêts de travail, soit un coût annuel pour les entreprises estimé à 725 millions d'euros. **Le risque routier professionnel est donc un enjeu majeur de la politique de sécurité routière.**

Dès 2016, Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, a lancé l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière. Depuis cet appel, 1 386 employeurs, dont 13 du Pas-de-Calais, ont adopté les 7 engagements en faveur de la sécurité routière des salariés sur les routes :

- limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant ;
- prescrire la sobriété sur la route ;
- exiger le port de la ceinture de sécurité ;
- ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées ;
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
- favoriser la formation à la sécurité routière de nos salariés ;
- encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Dans ce cadre, Alain BESSAHA, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais, chef de projet sécurité routière, **a présidé, ce jour, à la préfecture du Pas-de-Calais, une première réunion de travail relative aux « clubs entreprises et sécurité routière », dans l'objectif d'aboutir à la création d'un « club entreprise et sécurité routière » du Pas-de-Calais.**

Structure aux mains des employeurs, les « clubs entreprises et sécurité routière » réunissent des entreprises, des partenaires institutionnels (préfecture, DIRECCTE, CARSAT...), les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture), les assureurs, la caisse d'assurance maladie, les syndicats professionnels et les associations de prévention. Ces « clubs entreprises » permettent aux acteurs de la prévention et de la sécurité routière d'échanger sur leurs expériences, de partager de bons conseils et de développer les bonnes pratiques afin de lutter contre l'insécurité routière en milieu professionnel.